Image not found or type unknown

Modèle déposé : quelle protection exactement...

Par **gabanganna**, le **30/06/2016** à **22:43**

Bonjour,

Je viens de créer ma petite entreprise. Cela fait des mois que je tavail sur mes nouveaux projets et prépare mon buisness plan...etc...
J'ai acheté toutes mes fournitures et en regardant mes concurrentes je m'apperçois qu'une personne à déposé un modèle à l'inpi concernant un produit ressemblant à ce que j'ai prévu de faire.
Pour être un peu plus précise il s'agit d'un bandeau avec des fleurs du même genre que ce que je comptais faire.
Mes bandeaux ne seront pas les mêmes au niveau technique (pas la même matière de bandeau et système de bandeau), et certaines fleurs n'auront pas la même forme et grosseur mais la même matière.
Peut elle dire que je la copie ? sachant que ce ne seront pas les mêmes niveaux visuelle mais le même principe.
Je ne sais pas si je suis bien claire mais j'aimerai savoir de quoi est elle exactement protégé en ayant déposé son modèle
Pour information, je ne veux en aucun cas copier et s'il s'avère que c'est une copie je ne le ferai pas bien entendu, je souhaite juste savoir si dans ce cas je fais de la copie sachant que ce ne seront pas les mêmes fleurs, mais aussi un bandeau avec les mêmes matières et pas les mêmes couleurs.
désolée d'avoir été longue pas évident d'expliquer par écrit

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés